



Sommaire

- Édito P.1
- Agenda Social P.1
- Courrier FO TM Prime COVID P.2
- Comité Technique Prime COVID P.3
- FO TM déménagement P.4

Agenda Social

09 septembre

- Déploiement du Télétravail

10 septembre

- C.T Spécial Prime COVID
- Harmonisation collecte
- CHSCT - groupe COVID

11 septembre

- Évaluation fonction RH partagée et SoRH

14 septembre

- Maintien/repositionnement professionnel

15 septembre

- Organisation du Théâtre et de l'Orchestre National du Capitole

22 septembre

- Dispositif Période Préparation Reclassement

23 septembre :

- Bilan Social 2019

24 septembre

- Harmonisation collecte

29 septembre

- CHSCT

13 octobre

- Comité Technique

16 octobre

- CAP

Édito

Cher(e)s Collègues,

La période actuelle est habituellement celle des rentrées, scolaire pour nos enfants, professionnelle pour vous, agents, et sociale pour notre Organisation Syndicale.

Cette année, ces rentrées sont **particulièrement marquées par un contexte sanitaire toujours aussi incertain** après des mois de confinement et d'inquiétudes.

Inquiétudes d'autant plus prégnantes pour celles et ceux qui n'ont pas pu s'arrêter afin de rester au service des autres : personnels de santé, territoriaux et, plus largement, tous les agents de services publics de secteurs d'activités indispensables à la vie quotidienne de la population.

Plus localement, **l'implication et le dévouement des agents de Toulouse Métropole, malgré des conditions d'exercices inédites et particulièrement difficiles, ont été salués par la Collectivité.**

En effet, **la présence quotidienne sur le terrain n'a été possible qu'en raison de la grande adaptabilité des agents concernés quant à l'organisation du temps de travail, à la modification de certaines missions ou encore à des dotations en matériel de sécurité (masques, gel hydroalcoolique, etc.) parfois insuffisantes.**

Il est également **important de rappeler ici l'investissement de nos collègues en télétravail qui ont, bien souvent, œuvré dans des conditions rendues d'autant plus difficiles que personne n'y était préparé.**

Au-delà des mots, c'est à travers les actes que nous pourrions mesurer cette reconnaissance.

Pour FO, il y a 2 sujets qui permettront de la mesurer :

- **Les conditions d'attribution de la Prime dite « COVID »,**
- **Les évolutions à venir sur l'organisation du Télétravail.**

Aussi, vous trouverez, en pages intérieures, nos propositions relatives à l'instauration de la prime exceptionnelle ainsi que **les arbitrages qui ont été rendus lors du Comité Technique du 10 septembre dernier.**

Vous les retrouverez également sur notre site Internet ainsi que l'ensemble des courriers que nous avons envoyés lors de la période de confinement durant laquelle nous sommes restés aussi présents que possible à vos côtés.

Soyez assurés, en cette rentrée, que nous restons pleinement mobilisés afin de continuer à œuvrer à la défense de vos intérêts.

L'équipe FO TM

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole

Toulouse, le 31 mars 2020.

Objet : Crise sanitaire « Coronavirus »

Monsieur le Président,

Depuis maintenant plusieurs semaines, et face à la crise sanitaire que traverse notre pays, le Gouvernement a décidé d'instaurer une période de confinement.

Cette dernière impacte, certes, fortement l'activité du pays mais touche également l'ensemble des travailleurs et particulièrement les fonctionnaires.

Malgré tout, il y a de nombreux salariés qui travaillent quotidiennement, et ce, afin de maintenir un niveau minimum d'activité dans le pays et, là encore, les fonctionnaires sont en 1ère ligne afin de garantir un Service Public essentiel à la vie de la Nation.

Dans ce cadre, le Gouvernement a annoncé l'instauration d'une prime, dont la période de versement s'étendra jusqu'au 31 août prochain, et dont le montant pourrait atteindre 2000 euros.

Cette dernière sera, de plus, défiscalisée et « désocialisée ».

Certaines Collectivités ont, d'ores et déjà, annoncé l'instauration d'une prime versée aux agents territoriaux présents sur leur lieu de travail.

A titre d'exemple, la Ville de Paris vient d'annoncer le versement d'une prime à ses personnels d'un montant de 35 euros bruts par jour, et ce, avec un effet rétroactif à la date du début de la période de confinement.

Comme vous le savez, les personnels métropolitains sont particulièrement investis et mobilisés depuis le début de cette crise sanitaire.

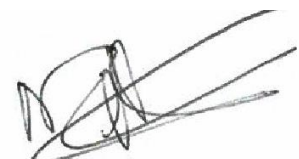
Agents Propreté, éboueurs, agents des ateliers, agents d'accueil de déchetterie, trieurs, agents de la Prévention Spécialisée ou encore agents de la Direction du Numérique, pour ne citer que ceux-là, œuvrent au quotidien afin que le Service Public puisse être rendu et cela dans des conditions particulièrement difficiles et, ce, malgré les risques de contamination.

C'est pourquoi, nous vous demandons, à l'instar de la Ville de Paris, de mettre en place une prime allouée de façon journalière à l'ensemble des agents présents sur leur lieu de travail, avec un effet rétroactif au 17 mars dernier.

Après un recensement des agents concernés, cela permettrait de reconnaître leur engagement et leur dévouement pour le Service Public et leur enverrait un signal fort de soutien de votre part.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette légitime requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Nicolas REFUTIN



Compte-rendu Comité Technique

« Prime Exceptionnelle COVID-19 »

Le Comité Technique du 10 septembre 2020 avait comme ordre du jour unique, le dossier relatif au **versement d'une prime exceptionnelle COVID-19**.

Grandement attendu par l'ensemble des **agents mobilisés entre le 23 mars 2020 et le 24 mai 2020**, ce dossier sera ensuite présenté en Conseil Métropolitain le 15 octobre prochain de façon à procéder au **versement sur la paie du mois de novembre**.

Voici les 3 situations proposées ainsi que les avancées obtenues:

SITUATION 1 :

Agents ayant effectué des missions dans les domaines du médical/paramédical et accueil/hébergement de personnes vulnérables.

1 à 5 jours travaillés	→	330€
6 à 15 jours travaillés	→	660€
16 jours et au-delà	→	1000€

Sont notamment concernés :
les Pompes Funèbres, les agents d'entretien sur certains sites, les éducateurs spécialisés...

Le syndicat FO TM a alors obtenu, pour les agents des Clubs de Prévention qui sont à la fois intervenus à la MECS ou à l'Espace Social du Grand Ramier **une prime de 1000€ dès le premier jour travaillé**. Pas de modulation comme citée ci-dessus pour eux.

SITUATION 2 :

Agents ayant assuré une intervention avec un travail effectif sur l'espace public ou en contact direct avec les usagers du service public.

La Collectivité proposait d'octroyer à ces agents un versement journalier de 20€ en limitant, de fait, le plafond à 800€.

Nous avons donc réitéré notre revendication d'augmenter ce montant de 20€ à 25€, ce qui, après une suspension de séance, a été accordé par le **Président du Comité Technique**.

Les agents ayant travaillé durant 40 jours seront donc bénéficiaires **de la totalité de la prime soit 1000€**.

Dernière minute : Suite à certaines publications, et même si cela n'est pas dans nos habitudes, il nous semble important de rappeler ici qu'il s'agissait d'une revendication portée par FO TM puis répétée par d'autres qui s'en attribuent aujourd'hui le mérite...

RÉPÉTER, CE N'EST NI MENER, NI NÉGOCIER, NI OBTENIR !!!

SITUATION 3 :

Agents ayant été mobilisés dans le cadre de leurs missions habituelles ou exceptionnelles nécessaires à la gestion de la crise, y compris en télétravail, pour assurer un surcroît d'activité (+ de 20%) pendant au moins 15 jours sur toute la période de référence. Pour ces agents-là, notamment ceux en télétravail, a été décidé **le versement d'un montant forfaitaire de 200€**,

Enfin, **les agents ayant contracté le virus dans l'exercice de leurs missions** et qui ont, de fait, été en arrêt maladie pourront prétendre, planning à l'appui, à **la prime en fonction du nombre de jours qu'ils auraient dû effectuer** pendant la période de référence.

Enfin, il est utile de préciser que **les agents de catégorie A (hors Direction Générale)** se trouvant dans l'une des 3 situations ci-dessus pourront, **au même titre que les autres, bénéficier de cette prime**.



FO TOULOUSE MÉTROPOLÉ A DÉMÉNAGÉ !!!

**Retrouvez-nous désormais au
7 avenue PARMENTIER – 31200 TOULOUSE
(Rez-de Chaussée)
Accès métro : Station « Canal du Midi »**



Nos coordonnées téléphoniques restent quant à elles inchangées :

ANDRIEU Laure	☎	05.81.91.77.33	MURO Joël	☎	05.36.25.28.02
BARON Christophe	☎	05.36.25.26.93	PELISSIE Jérémie	☎	05.67.73.80.59
BONZOM Sylvie	☎	05.81.91.77.97	POUZET Frédéric	☎	05.81.91.77.29
GAVAND Bruno	☎	05.34.24.52.80	RAZALI Chareffe	☎	05.81.91.77.74
GIMENEZ Claudio	☎	05.81.91.77.34	REFUTIN Nicolas	☎	05.81.91.77.32
MEBARA Lahbib	☎	05.81.91.77.35	REZIG Laurent	☎	05.81.91.77.31